Acte notarié lors d'une vente

Par guigui34	
Bonjour,	

Nous sommes acheteurs d'une maison et notre notaire nous conseille de faire un acte notarié ,persuadé que les vendeurs ont signé un compromis avec d'autres acheteurs...

Des vendeurs peuvent ils signer un autre compromis même si celui en cours est encore valable? Peuvent ils décider de sa validité? Est ce qu'il y a des subtilités en ALSACE MOSELLE?

Juste une précision le deuxième compromis aurait été signé après le nôtre , nous sommes le premier compromis. Il est donc utile de faire un acte notarié ? Merci grandement pour vos réponses

Par yapasdequoi

DOUBLON à supprimer